AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0811
FR0000035263-FS0359

6 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LAFUMA S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 avril 2016, les sociétés par actions simplifiée Comir[1] et Soparcif[2] (1 rue de la Faisanderie, 75116 Paris) ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 5 avril 2016, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société LAFUMA et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LAFUMA hors marché.

À cette occasion, la société Comir a franchi en baisse les mêmes seuils.

[1] Contrôlée à 100% par la société anonyme Senlisienne de Portefeuille.
[2] Société par actions simplifiée contrôlée à 95,7% par M. Christian Haas, le solde du capital étant détenu par des membres de sa famille.